

STRATÉGIES DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Bulletin du PRC PPTTE et du PRC CPE



PÔLE-DETTE



Numéro 27, 2^e trimestre 2006

Analyse et stratégie de désendettement des PPTTE

Plans nationaux de renforcement des capacités	2
Mise en oeuvre de l'IADM par l'IDA et le FAD	3
Organisation juridique et institutionnelle de la gestion de la dette dans les États membres du Pôle-Dette	5
Atelier régional sur l'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu	6
Mission d'évaluation de la demande au Liberia	7
Nouveaux PPTTE	7
Progression des initiatives d'allègement de la dette et des DSRP : mai 2006	8
Activités récentes et à venir du PRC PPTTE	10
Questions techniques sur l'allègement de la dette	16

Flux de capitaux privés étrangers

Bilan positif de la phase II du PRC CPE et lancement de sa phase III	12
Plans d'action du PRC CPE en matière d'orientation politique	13
PRC CPE : au seuil de la phase III	14
Capitaux privés étrangers : questions fréquentes	15

PLANS NATIONAUX DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L' un des principaux objectifs de la phase IV du PRC PPTE vise à ce que les pays mettent en œuvre un Plan national de renforcement des capacités (PNRC), destiné à resserrer l'écart entre les capacités techniques et institutionnelles existantes et le haut niveau de gestion de la dette requis par les objectifs du cadre logique de la quatrième phase. À cette fin, le PRC (en coopération avec les PPTE) a identifié quatre échelons d'analyse différents :

- **les pouvoirs publics : leurs capacités générales en stratégie de désendettement ;**
- **l'organisme : les capacités de chaque institution comprenant des unités de gestion de la dette et/ou de l'aide, telle que le ministère des Finances ou la Banque centrale ;**
- **l'unité : les capacités de chaque division ou département chargé de gérer la dette extérieure, la dette intérieure, l'aide ou d'autres fonctions liées à la stratégie de désendettement ;**
- **l'individu : les capacités de chaque membre du personnel doté de fonctions et de responsabilités liées à la stratégie de désendettement extérieur et intérieur et à la gestion de l'aide.**

La première étape dans la préparation d'un PNRC consiste à évaluer les capacités techniques et institutionnelles existantes, puis à les comparer aux objectifs de la phase IV. Les plans de renforcement des capacités contiennent alors les formations et les mesures nécessaires pour permettre aux pays d'atteindre leurs objectifs. Il convient que les plans abordent les aspects suivants :

1. Au niveau des pouvoirs publics

- Évaluer si les pouvoirs publics conçoivent, mettent en œuvre et actualisent annuellement leur stratégie nationale de la dette et de mobilisation de nouveaux financements, s'ils maintiennent leur dette à des niveaux viables et s'ils possèdent les structures juridiques et institutionnelles nécessaires à la gestion de la dette.
- Formuler des recommandations sur les capacités techniques et institutionnelles nécessaires pour veiller à ce que les pouvoirs publics conçoivent, mettent en œuvre et actualisent leur stratégie nationale, sur les mesures à prendre pour

exploiter cette dernière de façon à atteindre et maintenir la viabilité de la dette, ainsi que sur les mesures destinées à renforcer le cadre institutionnel et juridique et à améliorer les structures de coordination entre institutions.

2. Au niveau de l'organisme

- Évaluer si l'organisme intègre la stratégie nationale dans le processus budgétaire et s'il le soumet à l'approbation des autorités qui conviennent ; vérifier la coordination entre les différents organismes actifs en gestion de la dette et de l'aide, déterminer comment les responsabilités en gestion de la dette sont distribuées et comment les flux d'information fonctionnent entre les unités.
- Recommander des mesures assurant la mise à jour de la stratégie nationale au cours des processus budgétaires préparatoires et respectant les mécanismes d'approbation concernés. Cela comprendra également des mesures destinées à relever le profil de la dette et de la gestion de l'aide au sein de l'organisme, ainsi qu'à améliorer éventuellement l'organigramme, la législation, la réglementation, les manuels de procédures et les flux d'information à l'intérieur des organismes.

3. Au niveau de l'unité

- Évaluer si l'unité contribue à préparer la stratégie nationale, comment elle est organisée, si elle possède un mandat clairement défini, si elle est suffisamment dotée en personnel, si elle présente un bon dosage et une bonne distribution des travaux, et si son personnel est capable d'assurer l'élaboration et l'exécution de la stratégie de désendettement.
- Recommander des mesures visant à renforcer le rôle de l'unité dans l'élaboration de la stratégie nationale, à en développer ou actualiser le mandat, l'organigramme et le manuel de procédures, ou à améliorer les flux d'information.

4. Au niveau individuel

- Évaluer s'il y a suffisamment de personnel formé qui soit capable d'élaborer et d'exécuter la stratégie nationale de désendettement et s'il contribue à préparer la stratégie ; déterminer si le personnel bénéficie de descriptions de postes exactes et de mesures de motivation. En outre, vérifier si chaque membre du personnel est en mesure d'assumer ses fonctions en matière de

stratégie de désendettement et d'aide.

- Recommander des mesures visant à renforcer la contribution de chaque individu dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, à former suffisamment de personnel pour réaliser chaque activité technique impliquée par la stratégie, ainsi qu'à développer ou actualiser les descriptions de postes.

Plusieurs PPTE ont déjà préparé des PNRC. D'autres en élaboreront au cours des missions institutionnelles ou des ateliers nationaux à un stade initial de la phase IV. Les experts du PRC, membres des missions institutionnelles auront le temps de questionner tout le personnel concerné et d'élaborer un PNRC depuis la base à partir de ces entretiens, ainsi que de manière directive à partir des objectifs de la politique gouvernementale. Si le PNRC doit être préparé au cours d'un atelier national, le temps alloué sera plus court, si bien qu'il conviendra de préparer le plan à l'avance en remettant des questionnaires aux autorités nationales préalablement à l'atelier, en même temps que les documents préparatoires. En outre, les ateliers nationaux devront changer de format :

- en ajoutant une présentation au cours de la première journée de l'atelier pour permettre aux fonctionnaires gouvernementaux d'informer les participants sur les plans existants en renforcement de capacités, sur les progrès de mise en œuvre et sur les étapes ultérieures prévues ; et
- en ajoutant un jour au programme de l'atelier, afin d'étudier les capacités existantes et les résultats du questionnaire en consultant les individus, les unités et les participants à l'atelier en général, puis convenir avec les dirigeants des résultats de l'étude et des étapes suivantes.

Il peut s'avérer nécessaire que les coordinateurs d'ateliers ou autres animateurs consultent d'autres membres des unités ou responsables d'organismes en dehors de l'atelier, afin d'achever le plan.

Cette méthodologie a fait l'objet d'autres débats avec les PPTE à l'occasion du quatrième séminaire interrégional en mai. Après d'ultimes observations, elle sera appliquée dans tous les PPTE en vue d'élaborer des PNRC d'ici à la réunion du Comité exécutif de novembre 2006.

MISE EN ŒUVRE DE L'IADM PAR L'IDA ET LE FAD

Cet article explique comment et quand l'IDA et le FAD mettront en œuvre l'IADM¹.

MISE EN ŒUVRE DE L'IADM PAR L'IDA

Les critères d'éligibilité des pays à l'allègement de l'IDA sont les mêmes que ceux du FMI, hormis que seuls les PPTE sont éligibles. Les mêmes conditionnalités s'appliquent, sauf que les pays doivent également être en règle avec le service de la dette envers l'IDA. En mai 2006, 19 PPTE étaient éligibles (y compris le Cameroun), tandis que tous les pays remplissaient les critères d'admission, comme l'illustre le tableau 1, à l'exception de la Mauritanie.

Dette éligible et calendrier de l'allègement : la dette éligible est l'encours de la dette à la fin 2003. Aucun décaissement postérieur à cette date n'est éligible, que ce soit sur des prêts existants ou nouveaux. L'ensemble du service

versé entre fin 2003 et la date d'admission n'est pas éligible. L'IDA mettra en œuvre son allègement au 1^{er} juillet 2006, qui marque le début de sa prochaine année budgétaire. À cette date, les pays admis bénéficieront d'une annulation irrévocable de 100 % de leur dette éligible. Les PPTE pré-point d'achèvement recevront l'allègement le trimestre suivant leur point d'achèvement.

Montant de l'allègement : le tableau 1 indique également le montant estimé d'allègement IADM que l'IDA assurera au cours de l'IDA-14 et au total. L'allègement prévu pour les PPTE pré-point d'achèvement au cours de l'IDA-14 est calculé selon la date hypothétique à laquelle ces pays atteindront leurs points d'achèvement.

Incidences sur les flux futurs : pour chaque pays, l'IDA mettra en œuvre l'IADM comme suit :

- 1) L'annulation annuelle de service sera déduite des décaissements annuels que l'IDA offre au pays. Par exemple, si pour l'année budgétaire 2006–07 un pays avait initialement prévu des décaissements de l'IDA à hauteur de 100 millions de USD et qu'il reçoit un allègement IADM de 40 millions de USD, ses décaissements seront alors ramenés à 60 millions de USD, ce qui laisse les flux nets de l'IDA inchangés à 100 millions de USD.
- 2) Il existe également un mécanisme compensatoire selon lequel chaque pays recevra quelques décaissements supplémentaires de l'IDA en fonction de ses performances. Toutefois, l'allègement IADM de l'IDA n'offrira pas de ressources pleinement complémentaires pour que tous les pays atteignent leurs OMD en termes de réduction des dépenses. Cela est dû au fait

1/ Une note plus détaillée est disponible sur le site Internet du PRC PPTE ou sur demande auprès de DRI.

Tableau 1 : impact de l'allègement IADM par l'IDA (en millions de DTS)

Pays	IDA-14 exercice budgétaire 2007-08		Total EB 2007-44	Pays	IDA-14 exercice budgétaire 2007-08		Total EB 2007-44
	Allègement IADM	Complémentarité de l'allègement			Allègement IADM	Complémentarité de l'allègement	
PPTE post-point d'achèvement approuvés				PPTE post-point de décision (suite)			
Bénin	18	4,2	467	Congo (R)	-	1,6	83
Bolivie	30	2,9	1 027	Congo (RD)	7	25,2	660
Burkina Faso	16	6,6	497	Gambie	-	0,5	139
Cameroun	4	4,7	587	Guinée	14	2,1	744
Ethiopie	18	35,2	1 582	Guinée-Bissau	-	0,3	85
Ghana	67	12,9	2 019	Malawi	21	5,5	1 067
Guyana	4	0,4	128	São Tomé & Príncipe	0	0,1	25
Honduras	20	3,3	802	Sierra Leone	3	2,3	262
Madagascar	42	11,2	1 197	Total	54	43,6	3 584
Mali	30	5,6	854	PPTE pré-point de décision			
Mozambique	22	9,0	884	Centrafrique	-	0,2	35
Nicaragua	8	2,8	518	Comores	-	0,1	17
Niger	11	3,5	506	Côte d'Ivoire	-	5,7	744
Rwanda	4	4,9	235	Liberia	-	1,7	3
Sénégal	41	5,3	1 255	Somalie	-	0,0	13
Tanzanie	60	26,1	1 898	Soudan	-	15,6	42
Ouganda	62	18,1	1 882	Togo	-	0,4	294
Zambie	25	4,6	1 269	Total	-	24	1 148
Total	482	161,3	17 607	Nouveaux PPTE			
PPTE post-point d'achèvement pas encore approuvés				Érythrée	-	1,9	111
Mauritanie	11	2,4	371	Haïti	-	2,6	268
Total	11	2,4	371	Rép. Kirghize	-	2,0	299
PPTE post-point de décision				Népal	-	13,0	749
Burundi	1	4,3	13	Total	-	19,5	1 427
Tchad	8	1,7	506	TOTAL	547	250	24 137

Source : Banque mondiale, mai 2006

MISE EN ŒUVRE DE L'IADM PAR L'IDA ET LE FAD (suite)

que le financement des donateurs fourni pour compenser la perte globale de service subie par l'IDA sera redistribué à tous les pays exclusivement IDA (et pas seulement aux pays éligibles pour l'allègement), en proportion de leur part des décaissements de l'IDA. En conséquence, tous les pays exclusivement IDA recevront un petit montant supplémentaire de l'IDA, mais la plupart des pays bénéficiaires de l'IADM obtiendront nettement moins que la complémentarité totale.

L'impact estimé sur les décaissements de l'IDA pour les années budgétaires 2007 et 2008 figure également à la colonne « Complémentarité » du tableau 1. Dans la pratique, cette complémentarité sera recalculée chaque année pays par pays, de manière à tenir compte de l'évolution des performances nationales.

MISE EN ŒUVRE DE L'IADM PAR LE FAD

Les critères d'éligibilité des pays à l'allègement IADM par le FAD sont les mêmes que pour l'IDA. Les mêmes conditionnalités s'appliquent, sauf que les pays doivent être en règle avec le service de la dette envers le FAD. En mai 2006,

14 PPTE membres du FAD et post-point d'achèvement étaient éligibles à l'allègement IADM par le FAD, comme indiqué au tableau 2.

Dette éligible et calendrier de l'allègement : la dette éligible à 100 % d'annulation est l'encours de la dette à la fin 2004. Les décaissements et crédits souscrits après cette date ne sont pas éligibles, ni les paiements de service réalisés entre fin 2004 et la date d'admission d'un pays à l'allègement. L'allègement du FAD devait être mis en œuvre à partir de janvier 2006 pour les pays admis, mais comme les gouverneurs du FAD n'en ont approuvé le détail qu'en mai, il ne sera délivré qu'à partir de juillet 2006. Cet allègement sera toutefois à effet rétroactif, de manière à couvrir les paiements de service réalisés au premier semestre. Les pays qui n'ont pas encore atteint leurs points d'achèvement PPTE commenceront à recevoir l'allègement IADM au mois de janvier suivant leur point d'achèvement, avec effet rétroactif de manière à couvrir l'ensemble du service échu à compter de la date tombant trois mois après le point d'achèvement.

Montant de l'allègement : le tableau 2 indique également les économies de service de la dette que les pays membres du FAD peuvent espérer réaliser en 2006, en 2007 et au total grâce à la prestation de l'IADM par le FAD.

Incidences sur les flux futurs : comme pour l'IDA, l'allègement IADM du FAD ne sera pas entièrement complémentaire. Au niveau des pays, le FAD adopte le même processus en deux étapes que l'IDA, déduisant l'allègement du service de la dette des décaissements attribués annuellement, avant d'apporter quelques décaissements complémentaires à tous les pays membres exclusifs du FAD (et pas seulement ceux qui sont éligibles pour l'allègement), en fonction de la formule du FAD pour l'attribution de fonds basée sur les performances. Aucune donnée détaillée n'est encore disponible sur les montants supplémentaires par pays. Toutefois, étant donné que la vaste majorité des pays exclusivement FAD sont également des PPTE, la proportion de complémentarité devrait être beaucoup plus élevée que pour l'IDA.

Tableau 2 : impact de l'allègement IADM par le FAD (en millions de USD*)

Países	2006	2007	Total	Países	2006	2007	Total
PPTE post-point d'achèvement approuvés				PPTE post-point de décision (suite)			
BBéniin	0,9	1,0	158	Congo (RD)		0,8	68
Burkina Faso	1,0	1,1	150	Gambie	-	0,8	76
Cameroun	0,5	1,1	101	Guinée	-	2,2	137
Ethiopie	2,5	2,7	324	Guinée-Bissau	-	-	36
Ghana	2,5	2,7	211	Malawi	0,8	1,6	176
Madagascar	1,3	1,3	163	São Tomé & Príncipe	0,2	0,4	20
Mali	2,1	2,1	244	Sierra Leone	0,4	0,8	62
Mozambique	1,5	1,7	239	Total	1,3	8,2	730
Niger	0,8	0,8	85	PPTE pré-point de décision			
Rwanda	0,7	0,7	48	Centrafrique	-	-	58
Sénégal	1,9	2,9	180	Comores	-	-	16
Tanzanie	1,7	1,8	267	Côte d'Ivoire	-	-	126
Ouganda	1,7	1,8	226	Liberia	-	-	8
Zambie	1,1	1,1	106	Somalie	-	-	27
Total	20,3	22,8	2 503	Soudan	-	-	95
PPTE post-point d'achèvement pas encore approuvés				Togo	-	-	52
Mauritânia	0,8	0,9	114	Total	0	0	381
Total	0,8	0,9	114	Nouveaux PPTE			
PPTE post-point de décision				Érythrée	-	-	29
Burundi	-	0,1	4	Total	0	0	29
Chade	-	1,4	146	Total	22	32	3 758
Congo (R)	-	-	5				

* Converti des UC, taux de change fin 2004. Source : FAD, mai 2006

Dans le cadre d'un appui institutionnel, le Pôle-Dette et DRI ont organisé des missions dans 10 des pays membres du Pôle-Dette (à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, la Guinée-Bissau, le Mali, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo) qui ont permis de faire un diagnostic approfondi du cadre juridique et institutionnel de la gestion de la dette dans chaque pays, et de relever des points forts et des insuffisances comparativement aux standards internationaux.

1. Points forts

- *Définition des responsabilités et séparation des fonctions* : dans la plupart des pays les textes portant organisation et fonctionnement des structures fixent les attributions et précisent les responsabilités. Dans plusieurs pays, les compétences en matière de négociation et de conclusion des nouveaux financements sont clairement définies et les responsabilités de gestion de la dette relatives aux politiques budgétaire et monétaire sont séparées.
- *Transparence et information du public* : certains pays élaborent des situations statistiques et des rapports d'activité trimestriels et annuels qui sont transmis aux autorités de tutelle, et/ou à l'Assemblée nationale. Tous fournissent les données et les informations demandées par les institutions de Bretton Woods et les bailleurs de fonds.
- *Évaluation et contrôle* : le cadre juridique et institutionnel mis en place dans la plupart des pays prévoit une série de contrôles qui devraient contribuer à l'amélioration de l'efficacité de la gestion, y compris : (i) la soumission au visa préalable du contrôleur financier de toutes les opérations d'ordonnancement et d'engagement des dépenses de l'État (y compris ceux relatifs au remboursement de la dette) ; (ii) le contrôle exercé par le comptable public avant tout paiement, conformément aux textes en vigueur ; (iii) la Cour chargée du contrôle des comptes de l'État.
- *Activités de gestion et disponibilité des données* : la plupart des pays disposent de bases de données fiables et d'un système de comptabilisation et de gestion performant. Les activités de *back office* sont également correctement remplies par la quasi-totalité des pays et certains arrivent à exécuter de manière satisfaisante les activités de *front office*.

2. Points faibles

Sur le plan du **dispositif juridique et institutionnel**, les points faibles ont trait à :

- *La fixation des objectifs en matière d'endettement* : dans la plupart des pays, l'objectif est principalement de mobiliser les ressources nécessaires au financement de leur développement, sans attacher beaucoup d'attention aux risques et coûts, à la viabilité de la dette, ni aux éléments qualitatifs des financements. La politique ne repose pas sur une stratégie formelle permettant aux pays d'analyser les coûts, risques et qualités du financement, ou de prendre en compte les capacités financières futures.
- *La définition des responsabilités et séparation des fonctions* : malgré des textes clairs et précis dans certains pays, l'organisation de la gestion de la dette dans la plupart des pays a induit des conflits de compétences et des duplications de responsabilités.
- *Contrôle des responsabilités en matière d'engagements directs et conditionnels de l'État* : les seules dispositions réglementaires ont trait au respect d'un seuil de concessionnalité imposé dans les programmes avec les IBW ainsi qu'un plafond d'endettement inscrit dans les lois de finances. De plus, l'endettement extérieur des entreprises publiques et des collectivités locales décentralisées n'est pas encadré par des textes spécifiques.
- *Champ de la politique d'endettement* : l'absence de cadre juridique indiquant de façon précise le champ de la politique d'endettement fait que plusieurs aspects de gestion échappent aux structures. La non-centralisation de toute la dette (extérieure et intérieure, publique directe et rétrocedée) et l'absence de cadre formel de suivi de la dette garantie et des autres passifs conditionnels ne facilite pas la détermination à tout moment de la dette totale de l'État.
- *Flux d'informations* : les textes (manuels de procédures, règlements intérieurs) qui organisent la collecte et la circulation des informations au sein de la plupart des administrations, ne sont pas mis à jours périodiquement pour les adapter aux réformes et réorganisations administratives. Par ailleurs, le flux d'informations ne repose pas sur une organisation formelle qui précise les types, le contenu, les supports, les modalités de contrôle et la périodicité.
- *Transparence et information du public* : aucune loi ou autre disposition juridique et réglementaire n'oblige le gouvernement ou

les services à publier des informations complètes sur la dette et sur la politique et la stratégie d'emprunt du gouvernement.

- *Contrôle et audit* : les structures autonomes de gestion de la dette disposent de services de contrôle et d'audit interne. Pour les directions du ministère en charge des finances, soit ce système d'audit n'existe pas, soit il est limité aux aspects administratifs et de procédures et ne porte pas sur l'organisation juridique et institutionnelle, ni sur l'évaluation des performances par rapport aux objectifs. Les structures de gestion de la dette ne font pas régulièrement l'objet de contrôle externe, et l'audit externe n'est pas non plus une pratique.

Pour l'**orientation stratégique et opérationnelle**, les faiblesses relevées portent sur :

- *La disponibilité des données* : tous les pays ne disposent pas d'un système qui permette la disponibilité de l'ensemble des données de la dette (extérieure, intérieure, passif conditionnel) en temps voulu et de manière systématique en raison notamment : (i) de la non-disponibilité d'un logiciel performant adapté à la gestion de la dette (pour certains), (ii) de la non-centralisation de la gestion de la dette au niveau d'une seule structure, (iii) de l'absence de coordination entre les structures qui gèrent les différents types de dettes.
- *Activités de gestion* : la fonction de *back office* est la mieux remplie, malgré quelques difficultés que la disponibilité de logiciels performants permet de résoudre. La fonction de *front office* n'est assurée qu'à moitié du fait de l'insuffisance des capacités. Par contre, la fonction de *middle office* (analyse et stratégie) est la moins remplie du fait principalement de l'absence d'une véritable politique d'emprunt, la non-systématisation de l'élaboration des stratégies nationales d'endettement et la non-disponibilité de structures de coordination.
- *Moyens logistiques* : le système d'information, les infrastructures, le matériel et le système de conservation des données souffrent d'insuffisance qui handicapent la performance de l'organisation fonctionnelle de la gestion de la dette de la plupart des pays.

Les recommandations du PRC vont dans le sens de corriger l'ensemble des insuffisances ci-dessus relevées. Certains pays ont commencé à mettre en œuvre lesdites recommandations.

ATELIER RÉGIONAL SUR L'ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE DES PAYS À FAIBLE REVENU



1. Introduction

Conscients de l'importance que revêt la diffusion dans les pays de la région des différentes méthodologies existantes en matière d'analyse de la dette, le CEMLA, en tant que membre du PRC PPTE, ainsi que la Banque mondiale (BM), ont tenu un atelier régional commun dans la ville de Mexico du 13 au 17 mars.

L'événement visait à familiariser les pays participants avec la nouvelle méthodologie d'analyse de viabilité de la dette dans les pays à faible revenu (AVD-FR). Cette méthodologie, conçue par les institutions de Bretton Woods (IBW), permettra de déterminer de quelle manière la BM apportera son appui financier aux pays bénéficiaires (dons ou prêts).

L'atelier a réuni de nombreux participants, comme en témoigne l'assistance de 33 spécialistes venus de 11 pays : cinq PPTE (Bolivie, Guyana, Haïti, Honduras et Nicaragua) et six pays à revenu intermédiaire (Argentine, Colombie, El Salvador, Mexico, Surinam et Venezuela).

2. Méthodologie de l'atelier

L'atelier a rassemblé sept experts internationaux : quatre de la BM, un du FMI et deux de DRI, sous la direction du coordinateur du PRC au sein du CEMLA.

Il s'est déroulé pendant cinq jours, par le biais de présentations et d'échange d'expériences, suivis de travaux en groupe destinés à l'application de la méthodologie.

Les premières séances ont privilégié la présentation des outils destinés à l'élaboration de l'AVD à l'aide d'études de cas, y compris l'examen de la dernière version du logiciel Debt-Pro, qui a passé en revue les améliorations apportées.

Les présentations ont provoqué un intense débat, ainsi que différentes prises de position sur l'applicabilité de la nouvelle méthodologie et des observations spécifiques des pratiques actuelles dans la réalisation de l'analyse de viabilité de la dette dans les pays.

L'atelier a été l'occasion pour les participants de mettre en pratique la nouvelle méthodologie. Dans ce but, on a réservé du temps pour préparer les données, ainsi que pour réaliser l'analyse de viabilité de la dette à l'aide d'informations propres aux pays.

3. Principales caractéristiques de l'AVD-FR

D'après les études empiriques réalisées par les IBW, la qualité des politiques et des institutions influe sensiblement sur les seuils des indicateurs qui mesurent le fardeau de la dette. Le facteur clé réside dans l'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIN), qui s'effectue par le biais d'une méthodologie conçue par la BM (voir le Bulletin 19). Les pays dotés d'une meilleure EPIN pourront maintenir des niveaux plus élevés d'endettement que les pays présentant une EPIN faible.

En plus d'établir des classements et d'intégrer le critère de qualité des politiques et des institutions, le cadre introduit différentes formes de calcul comparées à celles qui étaient utilisées dans le cadre de l'Initiative PPTE¹. Le tableau ci-dessous résume les principales différences.

On peut déduire que les éléments ci-après sont des aspects qui influent sur les changements dus aux méthodologies : a) composition monétaire de la dette ; b) volatilité des exportations ; c) services facteurs et industries *maquilladoras*².

4. Incidences sur les crédits et sur les dons de l'IDA

Le critère d'éligibilité à l'obtention des dons de l'IDA repose sur le risque d'endettement des pays, en fonction des différences entre les indicateurs actuels et projetés par rapport aux seuils définis. On emploie un système de signalisation tricolore pour différencier les pays (voir le Bulletin 23) :

- a) feu rouge (risque élevé) : 10 % ou plus au-dessus du seuil, soit 100 % de dons ;
- b) feu jaune (risque moyen) : entre 10 % au-dessus ou en dessous du seuil, soit 50 % d'attribution de dons ;
- c) feu vert (risque faible) : 10 % en dessous du seuil, soit 100 % de prêts.

c) feu vert (risque faible) : 10 % en dessous du seuil, soit 100 % de prêts.

5. Résultats de l'atelier

Les pays destinataires de la méthodologie ont effectué l'AVD à l'aide des tableurs *Excel* conçus à cet effet. Ainsi, la Bolivie, le Honduras, le Guyana et le Nicaragua³ ont qualifié leur situation de risque moyen, tandis qu'Haïti qualifiait la sienne de risque élevé.

Il convient de prendre les résultats obtenus avec précaution, spécialement dans le cas des indicateurs relatifs aux exportations. Ces résultats peuvent varier sensiblement par rapport aux calculs antérieurs des pays. Cela est dû aux différents concepts d'exportations employés par cette méthodologie, ce qui implique des niveaux d'exportations plus élevés, et donc des indicateurs d'endettement plus faibles.

L'atelier a de toute façon réaffirmé que l'utilisation de la nouvelle méthodologie constituait la base du système d'attribution des prêts et des dons par la BM, et qu'elle n'impliquait pas de remplacer les méthodologies d'AVD utilisées par les pays.

L'atelier a atteint les résultats escomptés en ce qui concerne le transfert des connaissances, l'échange d'expériences et le dialogue sur l'applicabilité de la nouvelle méthodologie. De même, il a servi à analyser l'application de cette méthodologie dans les pays à revenu supérieur, ainsi qu'à réviser les modèles utilisés par le FMI pour les pays émergents.

Les participants ont estimé que la méthodologie présentée était utile et facile à maîtriser, mais que les AVD effectuées dans ce cadre devaient de préférence être tripartites, c'est-à-dire avec la participation active des pays. Ils ont également formulé les suggestions suivantes : ajouter la description des variables utilisées dans les AVD au titre du nouveau cadre, inclure des exercices pré-élaborés pour l'utilisation des tableurs-modèles, intégrer un glossaire et un manuel afin d'aider à remplir ces tableurs, organiser des rencontres de formation supplémentaires pour l'application totale de la méthodologie.

Différences méthodologiques		
	PPTE	AVD-FR
Numérateur		
Taux de change	Fixe, fin d'année de référence	Projetés (extrait du <i>World Economic Outlook</i>)
Taux d'escompte	Spécifiques par monnaie	Unique
Dénominateur		
Exportations	Moyenne sur 3 ans des biens et services non facteurs	Année en cours Inclut les services facteurs

1/ Le débat sur ces aspects méthodologiques, ainsi que les différents rôles des indicateurs d'encours et de service de la dette, sont déterminés par l'expérience acquise dans l'utilisation du cadre.

2/ La maquila est un concept latino-américain. Ce terme désigne une usine qui bénéficie d'une exonération des droits de douane pour produire à moindre coût. Les intrants (matières premières ou pièces détachées) sont admis en importation temporaire et sont réexportés une fois transformés.

3/ Dans le cas du Nicaragua, si tout l'allégement PPTE restant est assuré par les créanciers non membres du Club de Paris plus l'IDM, la dette de ce pays serait viable selon cette méthodologie.

MISSION D'ÉVALUATION DE LA DEMANDE AU LIBERIA



À la demande du gouvernement libérien, le WAIFEM et DRI ont conduit conjointement une mission d'évaluation de la demande (MED) à Monrovia du 6 au 10 février 2006. Cette mission a réuni le Dr Chris O. Itsede, directeur général, WAIFEM ; M. Baba Musa, directeur du département gestion de la dette, WAIFEM ; ainsi que M. Juan Carlos Vilanova, responsable des programmes, DRI.

Au sein du PRC, la MED constitue l'étape initiale et décisive des rencontres de renforcement des capacités pour un PPTE. Cette mission visait à examiner avec le gouvernement libérien ses besoins de renforcement des capacités en gestion de la dette, afin d'évaluer les différents domaines fonctionnels de gestion de dette et de proposer des solutions aux contraintes constatées.

La mission a rencontré des responsables, hauts fonctionnaires et membres des institutions suivantes : ministère des Finances (MdF), ministère de la Planification et des Affaires économiques (MPAE), ministère de la Justice (MdJ), Banque centrale du Liberia (BCL), Bureau du budget (BdB), Bureau des statistiques (*Statistics Liberia*), Bureau général d'audit (BGA), Commission permanente sur les créances et Comité de mise en œuvre et de suivi du RFTF (Cadre de transition axé sur les résultats) (RIMCO en anglais). Elle a examiné les structures juridiques et institutionnelles du Liberia pour la gestion de dette, ainsi que ses capacités techniques en la matière.

Résultats et recommandations

Deux institutions se chargent de gérer la dette : la division de la dette du MdF et la division de gestion de la dette de la BCL. Cependant, les mandats de ces deux institutions

ne leur accordent pas de responsabilité dans l'élaboration, ni dans la mise en œuvre d'une stratégie de désendettement.

Le 15 avril 2004, le gouvernement a établi une Équipe nationale spéciale en gestion de la dette (ENS), afin de favoriser une gestion budgétaire prudente, de même que la transparence, la responsabilisation et la solvabilité. L'ENS se compose de techniciens et de professionnels détachés des institutions suivantes : BCL, MdF, MPAE, BGA et BdB. L'équipe a reçu la mission de consolider les statistiques ainsi que la documentation sur la dette intérieure et extérieure, pour servir de référence à l'analyse des données sur la dette et le budget. L'ENS a compilé des données complètes sur les prêts intérieurs et elle a assuré un certain degré de coordination entre les institutions. Il lui reste toutefois beaucoup de terrain à couvrir pour concilier les données de la dette avec ses créanciers extérieurs. La mission a exprimé le souhait que le mandat de l'ENS soit étendu au suivi des transactions des prêts, à la projection des paiements du service de la dette et aux décaissements de prêts, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de désendettement et de nouveaux financements, par le passage d'une législation appropriée. Elle a également sollicité que cette législation réglemente la souscription de nouveaux prêts, le suivi des flux d'aide extérieurs, ainsi que toutes les responsabilités et activités de chaque institution impliquée dans le suivi de la dette. Il conviendrait que cette législation soit exhaustive et actualisée pour la couverture de toutes les fonctions exécutives, de gestion et techniques, et qu'elle soit soutenue par des réglementations de mise en œuvre claires.

La mission a également constaté que le Liberia avait besoin de renforcer ses ressources humaines et ses capacités techniques dans les domaines suivantes : analyse de la stratégie de désendettement, politique de mobilisation de nouveaux financements, décaissement, service et enregistrement de la dette, renégociations de la dette, projections macroéconomiques, programmation de la réduction de la pauvreté, analyse du portefeuille et des risques.

La mission a recommandé au gouvernement libérien de solliciter au WAIFEM et à DRI l'organisation d'un atelier national sur la stratégie de désendettement et de mobilisation de nouveaux financements, afin de renforcer les capacités d'accès du Liberia à l'initiative PPTE, et de former au moins 30 personnes aux concepts de la stratégie. La mission a également recommandé un programme de formation plus complet pour le personnel participant à la gestion de la dette, ainsi qu'un plan de carrière clair pour chaque poste de travail. En outre, la mission a conseillé au Liberia de mettre à profit d'autres programmes de formation du WAIFEM, notamment sur les questions juridiques en matière de gestion de la dette, la gestion macroéconomique et le développement du secteur financier au cours de 2006.

Enfin, la mission a souligné la nécessité pour les autorités libériennes d'accorder la priorité politique à la gestion de la dette, de sorte que les renforcements techniques, juridiques et institutionnels nécessaires soient mis en œuvre aussi rapidement que possible, afin de maximiser l'allègement de la dette PPTE, ainsi que les flux de dons en faveur de la stratégie libérienne de réduction de la pauvreté.

NOUVEAUX PPTE

Depuis son lancement en 1999, l'initiative PPTE renforcée a imposé une « clause de caducité » (un délai d'éligibilité à l'adhésion des pays). Initialement fixé à trois ans, ce délai a été prolongé plusieurs fois. En 2004, les IBW l'ont prolongé une quatrième fois jusqu'à la fin de 2006, tandis qu'elles ont « circonscrit » l'éligibilité aux pays admis sur la base des données de la dette de fin 2004. Cette année-là, quatre pays – Érythrée, Haïti, Kirghizstan et Népal – étaient identifiés comme PPTE potentiels, tandis que l'admission de cinq autres – Bangladesh, Bhoutan, Myanmar, Sri Lanka et Tonga – dépendait d'une évaluation définitive reposant sur des données plus complètes.

En avril 2006, les IBW ont confirmé que l'Érythrée, Haïti, le Kirghizstan et le Népal étaient admis en tant que PPTE sur les critères de revenus et d'endettement. Ces pays rejoignent ainsi les PPTE pré-point de décision préalablement identifiés (Comores, Côte d'Ivoire, Liberia, République centrafricaine, Somalie, Soudan et Togo), ce qui donne un total de 11 PPTE pré-point de décision.

Le Bhoutan, le Laos et le Sri Lanka remplissaient également les critères de revenus et d'endettement à la fin 2004, mais ils ont décidé de ne pas recourir à l'initiative. Le Bangladesh et le Tonga possèdent des ratios d'endettement inférieurs aux seuils PPTE, tandis que le Myanmar n'a pu être évalué en raison d'un manque de données. Les IBW ont également déterminé que l'Afghanistan pourrait être considéré comme un PPTE une fois résolues les questions liées à sa dette non vérifiée, ainsi qu'à ses dettes contestées.

Des onze PPTE pré-point de décision, six (Côte d'Ivoire, Haïti, Kirghizstan, Népal, République centrafricaine et Togo) ont satisfait au critère de performance des politiques, tandis que la République centrafricaine, Haïti et le Kirghizstan progressent dans la mise en œuvre de programmes FRPC ou d'assistance d'urgence post-conflit. La Côte d'Ivoire, le Népal et le Togo rencontrent des difficultés pour maintenir leurs performances économiques, tandis que les Comores, l'Érythrée, le Liberia, la Somalie et le Soudan n'ont pas bénéficié de programme soutenu par le FMI ou par l'IDA depuis 1996.

Coût estimé de l'allègement de la dette (en milliards de USD, fin-2004 en VA)				
	Tous les PPTE pré-point de décision (11 pays)	Conformes au critère de performance (6 pays)	Pays restants (5)	dont Liberia, Somalie, Soudan
Pays conformes au critère de performance politique	Centrafrique, Côte d'Ivoire, Haïti, Kirghizstan, Népal, Togo			
Pays non conformes au critère de performance politique	Comores, Érythrée, Liberia, Somalie, Soudan			
Créanciers multilatéraux, dont :	8,3	2,4	5,8	5,5
Banque mondiale	1,3	1,3	1,7	1,5
FMI	2,4	0,2	2,2	2,2
BAD	1,0	0,4	0,6	0,6
BAsD	0,4	0,4	-	-
Créanciers bilatéraux, dont :	10,2	2,1	8,1	8,1
Club de Paris	6,8	1,8	4,9	4,9
Hors Club de Paris	3,5	0,2	3,2	3,2
Créanciers commerciaux	2,5	0,8	1,7	1,7
Total	21,0	5,3	15,7	15,3

Source : FMI

PROGRESSION DES INITIATIVES D'ALLÈGÈMENT DE LA DETTE ET DES DSRP : MAI 2006

Pays	Dates PPTE II		Dates DSRP		Initiative PPTE
	Décision	Achèvement	Provisoire	Complet	Participation des créanciers
Angola	Aucun calendrier actuellement		2005	...	NA
Bénin	7/00	3/03	7/00	3/03	99 %
Bolivie	2/00	6/01	2/00	6/01	95 %
Burkina Faso	7/00	4/02	5/00	7/00	76 %
Burundi	8/05	2007	1/04	4T2006	84 %
Cameroun	10/00	05/06	10/00	7/03	98 %
Centrafrique	4T2006	...	1/01	4T2006	NA
Comores	2007	...	05/06	...	NA
Congo, Rép.	03/06	2007	12/04	4T2006	60 %
Congo, Rép. dém.	7/03	2007	6/02	4T2006	93 %
Côte d'Ivoire	2006	...	3/02	...	NA
Éthiopie	11/01	4/04	3/01	9/02	92 %
Gambie	12/00	1T2007	12/00	7/02	81 %
Ghana	2/02	7/04	8/00	4/03	90 %
Guinée	12/00	2007	12/00	7/02	85 %
Guinée-Bissau	12/00	2009	12/00	2006	81 %
Guyana	11/00	12/03	11/00	9/02	81 %
Honduras	7/00	4/05	7/00	10/01	93 %
Kenya	AVD nov. 2003		8/00	2/04	NA
Laos	Aucun calendrier actuellement		4/01	12/04	NA
Liberia	2T2007	...	Aucun processus DSRP		NA
Madagascar	12/00	10/04	12/00	11/03	91 %
Malawi	12/00	3T2006	12/00	8/02	97 %
Mali	9/00	3/03	9/00	3/03	85 %
Mauritanie	2/00	6/02	NA	1/01	90 %
Mozambique	4/00	9/01	4/00	9/01	88 %
Myanmar	Aucun calendrier actuellement		Aucun processus DSRP		NA
Nicaragua	12/00	1/04	12/00	9/01	87 %
Niger	12/00	4/04	12/00	2/02	86 %
Ouganda	2/00	5/00	NA	5/00	96 %
Rwanda	12/00	4/05	12/00	8/02	95 %
São Tomé-et-Principe	12/00	2006	4/00	8/05	85 %
Sénégal	6/00	4/04	6/00	12/02	81 %
Sierra Leone	3/02	2006	9/01	7/05	87 %
Somalie	Aucun calendrier actuellement		Aucun processus DSRP		NA
Soudan	Aucun calendrier actuellement		NA
Tanzanie	4/00	11/01	3/00	12/00	90 %
Tchad	5/01	2007	7/00	7/03	93 %
Togo	2007	NA
Viêtnam	AVD 2002		4/01	6/02	NA
Yémen	6/00	...	2/01	8/02	NA
Zambie	12/00	4/05	7/00	5/02	97 %
Érythrée	Aucun calendrier actuellement				NA
Haïti	Aucun calendrier actuellement				NA
Kirghizstan	Aucun calendrier actuellement			02/03	NA
Népal	Aucun calendrier actuellement			11/03	NA

Sources :
gouvernements PPTE, FMI et
Banque mondiale

Le Cameroun a atteint son point d'achèvement et a été déclaré éligible à l'IADM en mai 2006, tandis que la République du Congo a atteint son point de décision en mars 2006. Le Malawi, São Tomé-et-Príncipe et la Sierra Leone devraient tous atteindre leur point d'achèvement en 2006, tandis que le Burundi, la Gambie, la Guinée, la République démocratique du Congo et le Tchad sont tous actuellement en voie d'atteindre leurs points d'achèvement en 2007. La finalisation et la mise en oeuvre du DSRP pendant un an a retardé le point d'achèvement du Burundi et de la République démocratique du Congo, tandis que les conditionnalités du FMI ont occasionné des problèmes à d'autres pays.

Principales considérations d'allègement de la dette et de nouveaux financements	Principales considérations macro-économiques et de réduction de la pauvreté
L'AVD du PRC PPTE révèle des ratios inférieurs aux seuils PPTE	Négociations en cours pour un nouveau programme suivi par le FMI (PSF)
La plupart des créanciers assurent un allègement. Dette non viable en raison de nouveaux financements. IADM	1 ^{er} bilan de nouvelle FRPC attendu. DSRP II prévu prochainement
Dette extérieure viable/exportations. Mais dette totale non viable du point de vue budgétaire lorsque la dette intérieure est comprise	Accord de confirmation prolongé jusqu'au 1T2006
Menace de procès de la Côte d'Ivoire ; le Koweït et l'Arabie Saoudite offrent des conditions de rééchelonnement non comparables. IADM	5 ^e bilan de la FRPC terminé. DSRP sur la bonne voie
Point de décision atteint en août 2005	DSRP complet prévu au 4T2006
A atteint son PA en mai. IADM. Toujours confronté à des procès	FRPC et DSRP sur la bonne voie
Importants arriérés accumulés	Programme d'assistance d'urgence post-conflit (AUPC) approuvé en 2004. Reprise des préparatifs du DSRP
Arriérés élevés	3 ^e bilan et prolongation du PSF jusqu'en juin. DSRP-P mise à jour approuvé par les IBW
PD convenu en mars 2006 ; termes de Cologne du CP. Allègement intérimaire du FMI en attente des négociations avec le Club de Londres. Procès	2 ^e FRPC attendue. DSRP prévu fin 2006
Les USA sont les seuls créanciers du CP à ne pas avoir encore finalisé l'allègement. Accords avec 13 créanciers commerciaux signés	Bilan de FRPC retardé en raison des élections présidentielles prévues
PD retardé par conflit civil. Admission potentielle grâce à un ratio VA/recettes=361%	DSRP toujours retardé. Négociations en cours pour un programme AUPC
Accord conclu avec la Hongrie. IADM	Bons résultats avec la FRPC. Reprise de l'aide britannique sous forme de don pour la « Protection des services de base »
Suspension de l'allègement intérimaire du FMI ; limite d'allègement intérimaire par l'IDA et le FAD atteinte	Bilan PSF attendu. Mise à jour du DSRP en cours
A signé des accords avec pratiquement tous les créanciers. IADM	Progression satisfaisante de la FRPC. Approbation du DSRP mis à jour
Allègement intérimaire du FMI, de la BAD et du Club de Paris suspendu. L'Égypte, le Koweït, l'Arabie saoudite et le Maroc prêts à assurer un allègement	2 ^e bilan de DSRP terminé. 2 ^e bilan de PSF terminé de manière satisfaisante
Seules l'IDA et la BAD assurent un allègement intérimaire	PSF prévu interrompu pour cause d'instabilité gouvernementale. AUPC prévu au 4T2006
Accord conclu avec l'OPEP et Trinité-et-Tobago. IADM	Progression satisfaisante de la FRPC
Termes de Cologne du CP convenus en mai 2005 pour le stock ; avec un allègement d'appoint. IADM	FRPC sur la bonne voie. 4 ^e bilan de DSRP à l'étude
L'AVD révèle des ratios inférieurs aux seuils PPTE. Allègement au titre des Termes de Houston du CP	2 ^e bilan de la FRPC toujours à l'étude
En dépit de son éligibilité, le gouvernement ne souhaite pas participer à l'initiative PPTE	Expiration de la FRPC en avril 2005, aucun développement nouveau
Encours de la dette estimé à 3 milliards de USD (600 % du PIB), presque tout en arriérés	PSF convenu jusqu'en septembre 2006. Processus DSRP pas encore entamé
Bien avancé avec l'allègement du CP, en contact avec tous les créanciers hors du CP. IADM	Nouvelle FRPC en cours de négociations
Allègement intérimaire du FMI jusqu'au 1T2006. Nécessité de s'accorder sur la prolongation de l'accord du CP. Annulation de dette par l'Afrique du Sud	1 ^{er} bilan de FRPC terminé de manière satisfaisante. Rapport d'activité du DSRP approuvé par les IBW
Difficultés avec les créanciers commerciaux hors du Club de Paris. IADM	4 ^e bilan de FRPC terminé. Difficultés persistantes liées à la sécheresse et aux troubles de la Côte d'Ivoire. Rapport annuel de mise en oeuvre du DSRP émis
Aucun allègement assuré par certains créanciers hors du Club de Paris (Algérie, Koweït, FKDEA)	Bilan satisfaisant du PSF
Accords avec la Chine, le Koweït et l'Afrique du Sud. IADM	3 ^e bilan de la FRPC terminé de manière satisfaisante en décembre 2005. DSRP sur la bonne voie
Aucun prêt de la Banque mondiale depuis 1987. Probablement non viable	Aucun programme du FMI depuis 1981-82
A bénéficié d'un nouvel allègement de dette de certains créanciers hors CP ; d'autres négociations sont en cours, mais avec quelques difficultés. IADM	FRPC prolongée jusqu'en décembre 2006. DSRP sur la bonne voie
Aucun accord avec les créanciers hors du Club de Paris. Procès gagné par Taiwan. IADM	2 ^e bilan de la FRPC terminé. Crise alimentaire persiste
Plafond sur les nouveaux financements, sollicite davantage de dons car sa dette est non viable. IADM	PSI approuvé en janv.2006. Modification du DSRP en août 2005
A reçu un appoint au PA ; CP Cologne sur stock. IADM	Évaluation des IBW du rapport d'activité sur le DSRP approuvée. FRPC sur la bonne voie
Doit recevoir un allègement rétroactif du CP suite à la nouvelle FRPC	Nouvelle FRPC approuvée en septembre 2005, 1 ^{er} bilan terminé de manière satisfaisante
A bénéficié de l'allègement des créanciers hors du PC. IADM	Sur la bonne voie avec la FRPC et le DSRP
Procès à hauteur de 35m de USD. Reprise de l'allègement intérimaire par la BAD en juillet 2005 ; apurement d'arriérés assuré par le FIDA et la BADEA	Nouvelle FRPC approuvée
Accumule d'importants arriérés dus aux créanciers. Banque mondiale engagée au titre de LICUS	Toujours aucun programme FMI en cours
Le FMI requiert la diminution des emprunts non concessionnels	PSF prolongé sur l'année 2006. DSRP-P en cours de préparation
A bénéficié d'un allègement de dette de pays hors CP (Bulgarie, Chine et Koweït). IADM	4 ^e bilan de la FRPC terminé. Nouvelle FRPC publiée en 2005
Période de consolidation du CP prolongée jusqu'à fin septembre 2005. Assistance intérimaire assurée par la BisD et la BADEA	Suspension des décaissements par la Banque mondiale en janv. 2006 pour cause de problèmes de recettes pétrolières
Admission potentielle due à un ratio VA/recettes de 394%	Toujours aucune reprise des engagements. DSRP-P approuvé par le gouvernement en novembre 2004
Rapport des Conseils des IBW sur l'éligibilité à PPTE attendu	Aucune FRPC actuellement
Ratios inférieurs aux seuils PPTE, donc traitement de Naples de l'encours auprès du Club de Paris	Ralentissement de la croissance dû au déclin de la production pétrolière
A atteint son PA en avril 2005, assurant 3,9 milliards de USD d'allègement de la dette. IADM	3 ^e bilan de la FRPC approuvé
Admission potentielle due à un ratio VA/exportations de 362%	Version préliminaire du DSRP-P terminée, mais autres travaux interrompus
Admission potentielle due à un ratio VA/exportations de 190%	Programme d'assistance d'urgence post-conflit (AUPC) satisfaisant. DSRP-P en préparation
Admission potentielle due à un ratio VA/exportations de 345%	FRPC sur la bonne voie. 2 ^e rapport d'activité sur le DSRP approuvé
Admission potentielle due à un ratio VA/exportations de 201%	FRPC sur la bonne voie. 2 ^e rapport d'activité sur le DSRP approuvé

Ateliers/Séminaires régionaux

Atelier régional du CEMLA sur la viabilité de la dette des pays à faible revenu. Organisé avec la Banque mondiale, cet atelier s'est tenu du 13 au 17 mars (voir page 6).

Atelier régional PALOP sur Debt-Pro®. Il s'est tenu en Angola du 20 au 26 février (voir l'encadré de la page 16).

Quatrième séminaire interrégional des gestionnaires de la dette. Ce séminaire s'est tenu à Addis-Abeba du 8 au 10 mai, réunissant 87 représentants des PPTE et des partenaires de mise en œuvre du PRC. Il a été suivi d'un **Séminaire régional du Pôle-Dette sur les meilleures pratiques juridiques et institutionnelles.** Le prochain numéro contiendra des articles détaillés sur ces rencontres.

Mission d'évaluation de la demande

Liberia. DRI et le WAIFEM ont conduit la première mission d'évaluation de la demande dans ce pays, du 6 au 10 février (voir page 7).

Ateliers nationaux

Nicaragua. L'atelier national sur la stratégie de désendettement et de mobilisation de nouveaux financements s'est déroulé à Managua, du 27 mars au 1^{er} avril. Il a renforcé les capacités de nombreux fonctionnaires en place, tout en offrant une formation aux nouveaux membres de l'équipe de stratégie nationale. L'atelier a également produit un document préliminaire sur la stratégie nationale de désendettement qui répond à la Loi générale sur la dette publique. Les participants ont donc jugé que l'atelier avait atteint ses objectifs, bien qu'il se soit révélé trop court pour finaliser le document. L'équipe nationale y met actuellement la dernière main, en vue de le soumettre aux dirigeants gouvernementaux et à la communauté internationale.

L'atelier a abouti aux résultats et recommandations de stratégie ci-dessous :

- 1) La dette du Nicaragua ne deviendra viable que si tous les créanciers (y compris les créanciers bilatéraux hors du Club de Paris et la Banque interaméricaine de développement) assurent l'allègement PPTE et IADM.
- 2) Même avec ces allègements, le Nicaragua n'aura pas suffisamment de financement pour atteindre les OMD ; cela exigera un financement bien plus concessionnel (particulièrement sous forme de dons), afin de maintenir la dette viable.
- 3) Le Nicaragua restera donc tributaire du financement par l'aide dans un avenir proche.
- 4) Il est indispensable de renforcer la coordination institutionnelle, par l'intermédiaire du groupe de travail qui est chargé de mettre à jour la stratégie nationale de désendettement chaque année.

Togo. L'atelier sur la viabilité de la réduction de dette s'est déroulé du 28 mars au 8 avril, réunissant 36

fonctionnaires venus de tous les organismes actifs en gestion de la dette, ainsi que des secteurs sociaux. Au cours de l'atelier, les participants ont confirmé l'éligibilité du Togo à l'initiative PPTE. Ils ont également simulé quatre stratégies :

- 1) pessimiste : laisser la situation économique et de la dette telle quelle, sans aucun allègement ;
- 2) de base : réduction PPTE de la dette, avec un scénario économique initial modéré ;
- 3) réaliste : PPTE avec participation réaliste des créanciers et scénario économique de base ;
- 4) optimiste : PPTE plus IADM, avec un scénario économique plus optimiste.

Le dernier scénario s'est révélé le seul capable de maintenir la dette du Togo viable à long terme, mais sa mise en œuvre dépendra d'une politique rigoureuse consistant à ne mobiliser que des financements extérieurs concessionnels, à diversifier l'économie, ainsi qu'à favoriser un environnement sociopolitique permettant de normaliser les flux financiers provenant des partenaires de développement.

Missions institutionnelles/de suivi

Centrafrique. Le Pôle-Dette y a organisé une mission du 3 au 14 avril. Cette mission a œuvré pour : (i) mettre à jour l'AVD, (ii) mettre en œuvre les recommandations de la mission institutionnelle de juillet 2004 et (iii) élaborer un plan national de renforcement des capacités en gestion de la dette.

La mise à jour de l'AVD a impliqué deux groupes de fonctionnaires qui ont (i) confirmé l'éligibilité de la Centrafrique à l'initiative PPTE pour le ratio VAVEBS, (ii) estimé l'allègement et la contribution attendus de chaque créancier, (iii) estimé le financement que l'allègement assurera en termes de stratégie de réduction de la pauvreté ; et (iv) déterminé quand la dette de la Centrafrique deviendra viable et comment elle maintiendra sa viabilité.

Sur les questions institutionnelles, la mission a révélé que les pouvoirs publics avaient entamé les négociations avec la BAD pour l'acquisition de SYGADE, mais que des efforts accrus étaient nécessaires pour mettre en œuvre les autres recommandations de la mission de 2004.

Les recommandations de la mission ont étudié comment : (i) apurer les arriérés dus aux créanciers multilatéraux ; (ii) apurer ou restructurer les arriérés intérieurs ; (iii) mettre en œuvre une politique visant à mobiliser davantage de dons, étant donné la fragilité de la viabilité de la dette ; (iv) accroître la perception de recettes budgétaires en faveur des investissements nationaux ; (v) renforcer la gestion de la dette, la coordination et les capacités.

Comores. Une mission institutionnelle de soutien et de formation s'est rendue à Moroni du 10 au 15 avril. Ses principaux objectifs étaient les suivants :

- Aider l'Union des Comores à élaborer une stratégie destinée à apurer ses arriérés de dette extérieure. La mission et les fonctionnaires comoriens ont

élaboré une stratégie qu'ils ont présentée aux dirigeants. Son principal objectif était de restructurer et de rembourser les arriérés de manière à en minimiser l'impact négatif sur le fardeau du service de la dette des Comores.

- Aider à élaborer un plan national de renforcement des capacités en stratégie de désendettement et de mobilisation de nouveaux financements. Le plan examine le cadre juridique et institutionnel de la gestion de la dette publique et il analyse les capacités globales du pays à établir sa propre stratégie de réduction de la dette et de mobilisation de nouveaux financements. Il analyse également les capacités de chaque organisme et division impliqués dans la gestion de la dette. Le plan formule des recommandations, notamment un calendrier de mise en œuvre destiné à améliorer la gestion de la dette publique.
- Former les fonctionnaires comoriens aux prévisions macroéconomiques. À l'aide de divers outils la mission a conduit des formations sur les aspects suivants : les concepts fondamentaux, l'importance de la viabilité et de la cohérence des données, comment effectuer des projections économiques, l'utilité et les grands principes de la modélisation macroéconomique. Elle a également formé les fonctionnaires à l'utilisation de l'outil de prévision macroéconomique conçu par le PRC.

Malawi. Le MEFMI a conduit une mission institutionnelle du 27 au 31 mars, qui a organisé des consultations avec des hauts fonctionnaires du ministère des Finances et de la Banque des réserves du Malawi. La mission a porté principalement sur :

- L'état de la base de données de la dette CS-DRMS. Lors du dernier atelier national d'analyse de la viabilité de la dette, qui s'est tenu en octobre 2005, la base de données de la dette du Malawi a occasionné de nombreux problèmes, dus à l'incapacité du personnel à saisir les données correctement dans CS-DRMS, ainsi qu'à l'absence de calendrier pour la validation des données. Le Malawi est l'un des premiers pays à avoir entièrement migré vers la nouvelle version de CS-DRMS. La mission a donc révélé la nécessité de renforcer les capacités des utilisateurs de ce logiciel, notamment par un soutien informatique, et de mieux transmettre aux pouvoirs publics l'importance de la gestion des données de la dette.
- L'évaluation de la demande en matière d'enseignement à distance (voir en page suivante pour plus d'information).

Rwanda. La mission, qui s'est déroulée du 7 au 17 mars, avait trois objectifs :

- Former le personnel aux stratégies de mobilisation de nouveaux financements extérieurs, notamment aux concepts fondamentaux de l'aide ; élaborer des analyses de portefeuille ; analyser les procédures et les politiques des donateurs et créanciers en fonction du Document sur la politique

T À VENIR DU PRC PPTE

d'aide (*Aid Policy Document*) du Rwanda. La mission a produit un abrégé préliminaire des politiques et des procédures rassemblant neuf institutions multilatérales et bilatérales, qui sera étendu à toutes les sources de financement d'ici à août 2006.

- Analyser les mécanismes institutionnels permettant de coordonner l'aide et la politique d'endettement, les engagements et les décaissements. On a constaté une progression de l'enregistrement des données sur les dons, grâce à l'établissement d'une base de données sur l'assistance au développement (*Development Assistance Database, DAD*), mais aussi une grave perte de capacité à effectuer le suivi des données de la dette dans SYGADE. La mission a invité instamment les pouvoirs publics à accroître la coordination en créant un Comité de gestion de la dette et de l'aide doté de pouvoirs renforcés.
- Aider le Rwanda à mettre au point un PNRC sur quatre ans, dans le cadre du Plan de développement stratégique du ministère des Finances et de la Planification économique. Le Rwanda progresse nettement dans le renforcement de son cadre juridique : il a clarifié les responsabilités institutionnelles et intégré une stratégie de financement public au budget, tandis que les récentes améliorations des conditions salariales et de travail devraient permettre de mieux fidéliser le personnel. Néanmoins, il est urgent de prévoir des formations pour le nouveau personnel. La mission a élaboré un plan complet de financement par les fonds du PRC et de donateurs locaux.

Sénégal. Une mission du Pôle-Dette s'est rendue à Dakar du 10 au 14 avril pour renforcer les capacités en gestion de la dette du Comité national de politique économique (CNPE), avec un double objectif :

- aider les membres du CNPE (qui coordonne la gestion de la dette et la politique macroéconomique) à étudier comment utiliser une AVD dans l'élaboration de politiques économiques ; et
- formuler des recommandations fondées sur l'expérience d'autres pays, en faveur d'une structure qui permette de prendre des décisions de manière coordonnée en conciliant la réalisation des OMD, le respect des critères de convergence régionaux et la viabilité de la dette à long terme. La mission a présenté l'expérience du Comité national de gestion de la dette du Bénin, qui se charge d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale de désendettement et de nouveaux financements ; d'analyser la viabilité de la dette et des fonds publics ; d'étudier les offres de financement venant des donateurs de manière à en recommander l'approbation ou le rejet ; de veiller à mieux concilier les sources, les coûts et la qualité des financements, ainsi que la nature et la productivité des projets.

Au terme de la mission, les participants ont vivement exprimé le souhait de continuer à recevoir le soutien du PRC PPTE, en vue d'établir un Comité national de gestion de la dette au Sénégal.

Enseignement à distance

Le programme d'enseignement à distance s'est poursuivi avec quatre missions d'évaluation de la demande (Burkina Faso du 15 au 19 mai ; Éthiopie du 8 au 12 mai ; Malawi du 27 au 31 mars ; et Tanzanie du 18 au 21 mars). Chaque mission avait quatre objectifs :

- évaluer le besoin d'enseignement à distance dans les domaines suivants : stratégie de désendettement extérieur, stratégie de nouveaux financements et stratégie de désendettement intérieur ;
- veiller à ce que l'environnement d'étude (accès aux ordinateurs, à Internet, aux données et documents) soit propice à une mise en œuvre réussie du programme ;
- identifier les étudiants potentiels, les coordinateurs nationaux et les mentors ; et
- renforcer l'engagement des dirigeants envers l'enseignement à distance, en vérifiant qu'ils permettent au personnel d'étudier pendant les heures de travail, ainsi que d'accéder aux ordinateurs et à Internet pour leurs études.

Toutes les missions ont atteint leurs buts et cinq pays s'approprient désormais à lancer la prochaine vague d'enseignement à distance. Dans chaque pays, la demande d'enseignement à distance a largement dépassé l'offre de places, tandis que les pays tenaient également à utiliser les modules d'analyse du portefeuille pour assurer des formations de personnel au niveau local sans aide extérieure. De nombreux autres PPTE ont également fait part de leur souhait d'accéder rapidement à l'enseignement à distance. En outre, DRI a terminé le premier module d'étude destiné à la filière sur la dette intérieure, et a mis à jour tous les modules de la filière sur la dette extérieure, de manière à tenir compte des récents développements en allègement de la dette.

Produits d'information

Au cours du dernier trimestre, le site Internet a été mis à jour régulièrement, les versions des publications *La modélisation de la réduction de la pauvreté* et *Évaluation des capacités en gestion de la dette : la méthodologie du PRC PPTE* ont été produites et distribuées dans les langues restantes, tandis que le PRC PPTE a envoyé deux listes de diffusion par courriel aux gestionnaires de la dette des PPTE, sur les développements récents. Pour vous abonner aux bulletins ou publications, ou bien pour recevoir les listes de diffusion, veuillez contacter publications@dri.org.uk.

Détachements

Détachement de personnel du MEFMI auprès d'IDM (du 30 janvier au 9 février). En vue de consolider les connaissances en analyse de la stratégie de désendettement, le PRC finance le détachement de membres des partenaires de mise en œuvre vers les

institutions présentant les meilleures pratiques. Une équipe du MEFMI s'est rendue chez IDM à Washington, afin de renforcer ses compétences en Debt-Pro®. Cela permettra au MEFMI d'offrir aux PPTE un soutien en tête-à-tête et à distance, au cours des mises à jour des stratégies de désendettement, tout en formant davantage de fonctionnaires et de facilitateurs régionaux.

La formation s'est axée principalement sur l'analyse des résultats et l'emploi de ces derniers dans les recommandations de politiques, ce qui devrait permettre au personnel du MEFMI de mener de vastes séances d'analyse et d'interprétation des résultats lors des ateliers nationaux de la phase IV, ainsi que de démontrer l'utilité de Debt-Pro aux unités de la dette à l'occasion des missions. La formation a également porté sur les nouvelles fonctionnalités de Debt-Pro, notamment l'analyse de sensibilité aux variations des taux de change et d'intérêt, qui s'avèrera utile aux États membres du MEFMI à l'avenir.

Activités futures

Au cours des six prochains mois, le PRC PPTE mettra en œuvre les activités suivantes :

- missions institutionnelles/de suivi : Bénin, Bolivie, Cameroun, Congo (R), Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Niger, Ouganda, São Tomé-et-Príncipe, Sierra Leone et Tchad ;
- ateliers nationaux : Bolivie (dette sous-nationale), Comores, Congo (R), Gambie, Ghana, Guinée, Honduras, Kenya, Rwanda (financé par le gouvernement), Tanzanie et Zambie ;
- ateliers régionaux : du MEMI et du Pôle-Dette sur l'analyse de viabilité de la dette intérieure et du Pôle-Dette sur comment éviter les futures crises d'endettement ;
- séminaires de sensibilisation : Guinée, Rwanda (financé par le gouvernement), Nigéria (financé par DFID), São Tomé-et-Príncipe ;
- programmes d'assistance intensive : Burundi, Gambie, Guinée, Mozambique et Rwanda (financé par le gouvernement) ;
- promotion : 13^e réunion des ministres des Finances de PPTE à Singapour ;
- gouvernance : 18^e réunion du Comité exécutif au Honduras ;
- enseignement à distance : missions d'évaluation de la demande au Ghana, au Honduras, au Sénégal et en Sierra Leone, et début des études du deuxième groupe d'étudiants ;
- détachements : des régions CEMLA, Pôle-Dette et WAIFEM auprès de DRI et des IBW ;
- deux nouveaux bulletins, quatre listes de diffusion, deux publications et des mises à jour constantes du site Internet.

BILAN POSITIF DE LA PHASE II DU PRC CPE ET LANCEMENT DE LA PHASE III



Conclusions du bilan

Au premier semestre de 2006, l'auditeur en charge du bilan du PRC CPE, Cristina Orbeta, a soumis un bilan très positif et constructivement critique sur la phase II du PRC CPE aux parties prenantes du programme. Le bilan a abouti aux principales conclusions suivantes :

- **Méthodologie.** Presque tous les plans visant à améliorer et à documenter la méthodologie ont été largement mis en œuvre, notamment le développement accru des manuels des groupes de travail nationaux, les techniques de contrôle de la qualité des données, ainsi que le logiciel du programme développé sous Access©. Une exception importante concerne le renforcement de l'emploi des méthodologies hors enquête pour le suivi.
- **Qualité des données.** Pour les pays qui participent pleinement depuis le début de la phase II, on constate une amélioration sensible de la qualité des données sur la Position extérieure globale et sur les postes de la balance des paiements liés au CPE, ainsi que sur l'exhaustivité et la représentativité des enquêtes consacrées aux opinions des investisseurs. Il reste un problème de ponctualité : les pays sont passés de fournir des estimations de données d'enquêtes non fiables, mais rapides, à soumettre des estimations fiables, mais moins rapides, avec plus de 12 mois de retard.
- **Analyse et impact sur l'orientation.** Le PRC CPE a également engendré une nette amélioration de la qualité et de la précision de l'analyse des CPE, notamment sur les aspects suivants : caractéristiques et viabilité des CPE, impact macroéconomique, perceptions et intentions des investisseurs, responsabilité sociale des entreprises. Il convient toutefois de renforcer les capacités analytiques sur les nouvelles tendances des marchés financiers internationaux, ainsi que d'accélérer l'application par les pays des recommandations du programme visant à réformer les politiques.
- **Institutionnalisation des capacités.** On a également constaté un fort degré d'institutionnalisation des travaux sur les CPE au sein des gouvernements participants, qui s'est traduit par des dotations en personnel accrues, de vastes engagements de financement local, ainsi que par un profil politique plus élevé sur les questions liées aux CPE. Cette institutionnalisation reste toutefois fragile dans certains pays ayant intégré la phase II tardivement.
- **Participation des pays.** En dépit d'une accélération sensible de la demande de participation au programme par les pays, on déplore une baisse du nombre de pays participants (9 au lieu des 11-14

prévus), presque entièrement due au manque de financement par les donateurs. En raison de ce retard de financement (malgré les engagements initiaux de financement par les gouvernements eux-mêmes), cinq pays ont intégré la phase II relativement tard et ils ont donc moins progressé dans le renforcement de leurs capacités.

- **Transfert aux partenaires régionaux.** Alors que les partenaires régionaux jouissent désormais d'un bon niveau de capacités méthodologiques et techniques, le transfert des capacités à gérer les projets nationaux s'est avéré limité dans certaines régions par le retard du lancement des programmes nationaux. La plupart des organisations régionales nécessitent donc plus de temps pour consolider leurs capacités à gérer le PRC CPE, ainsi qu'à mobiliser le financement des projets nationaux.
- **Sensibilisation.** Les principaux acquis du PRC CPE en termes de qualité des données, d'analyse et de recommandation d'orientation politique ne sont pas assez diffusés à l'échelle nationale, régionale et internationale. En conséquence, des problèmes sont survenus concernant l'acceptation internationale des changements de données, les conclusions analytiques et les recommandations de politiques. Il est nécessaire de renforcer la liaison avec les unités des organismes liés aux GTN, ainsi qu'avec les organismes nationaux, régionaux et internationaux en dehors du GTN, afin d'accroître l'impact du programme sur l'orientation.

Le bilan a conclu qu'il convenait de financer une dernière phase supplémentaire du PRC CPE, d'une durée comprise entre 18 et 36 mois, afin d'assurer pleinement le transfert de l'exécution du programme aux institutions partenaires régionales, d'institutionnaliser les capacités dans un plus grand nombre de pays et de garantir un plus grand impact des résultats sur les politiques.

Préparation de la phase III

Suite à ce bilan positif, lors d'une réunion qui s'est tenue en janvier 2006, les donateurs se sont déclarés prêts à financer une troisième phase du PRC CPE (le SECO au moyen d'un financement central et le DFID par un financement au niveau des pays). Le bilan a également été l'occasion de consulter les parties prenantes (pays, partenaires de mise en œuvre du programme et donateurs) sur leurs besoins liés à cette future phase.

Dans le sillage de ces consultations, la phase III aura trois grands objectifs :

- Renforcer durablement les capacités nationales** à suivre et à gérer les flux de capitaux privés étrangers. On en jugera au nombre de pays qui respectent les normes SGDD, qui mettent en œuvre des plans d'action politique sur les CPE et qui disposent de cadres juridiques et institutionnels performants en gestion des CPE.
- Renforcer les capacités des organisations régionales** à coordonner des activités de formation,

de conseil et de promotion dans leurs régions. On en jugera à la qualité des services de renforcement des capacités en CPE fournis par les OR, au niveau de satisfaction des pays face à ces services, ainsi qu'à l'institutionnalisation des services CPE dans les OR.

- Accroître la sensibilisation nationale, régionale et mondiale** aux acquis nationaux en matière de suivi et de gestion des capitaux privés. On en jugera au niveau d'acceptation des données et des recommandations de politiques issues du programme.

En accord avec les recommandations du bilan, la phase III veillera à :

- accorder la priorité absolue à l'emploi de méthodologies hors enquêtes pour le suivi et la vérification des résultats d'enquêtes ;
- œuvrer avec les pays pour respecter les délais semestriels du SGDD ;
- fournir davantage de données et d'analyses internationales sur l'évolution actuelle du marché et accélérer les réformes d'orientation par l'intermédiaire de plans d'action politique (voir l'article de la page 13) ;
- (en fonction du financement par les donateurs) institutionnaliser les capacités dans un plus grand nombre de pays ;
- consolider les capacités de gestion et de mobilisation financière des OR ;
- accroître la liaison au niveau national, régional et mondial, afin de relever l'impact du PRC CPE sur l'orientation politique.

Les partenaires de mise en œuvre du programme ont élaboré un document de projet de phase III à l'aide d'outils de gestion axée sur les résultats, qu'ils parachèvent en consultation avec les donateurs du programme, sur la base d'un plan de renforcement des capacités sur trois ans pour chaque pays participant.

Enfin, il apparaît clairement que la demande d'aide du PRC CPE par les pays excède largement les promesses de financement effectuées par les donateurs. Bien que les engagements de financement aient atteint 4,3 millions de USD (1,5 million de USD sous forme de financement central, 1,3 million de USD sous forme de financement par les donateurs au niveau des pays et plus de 1,5 million de USD de contributions par les pays participants), cela ne permettra qu'à 22 pays de participer pleinement au programme, alors que 40 pays ont demandé à y participer. De surcroît, ces montants ne financeront les activités du PRC CPE que pour deux ans, alors que les partenaires de mise en œuvre et les pays préféreraient trois années pour assurer la viabilité à long terme des acquis du PRC CPE. Dans les mois à venir, les partenaires de mise en œuvre et les pays s'efforceront donc pour mobiliser davantage de financement central et spécifique aux pays (auprès des donateurs et des gouvernements participants).

PLANS D'ACTION DU PRC CPE EN MATIÈRE D'ORIENTATION POLITIQUE



La phase III du PRC CPE privilégiera encore plus l'impact sur l'orientation des recommandations découlant du programme, en encourageant les pays à élaborer ainsi qu'à mettre en œuvre un plan d'action politique (PAP). Le présent article explique en quoi consiste ce plan.

Pourquoi convient-il que les pays prévoient un plan d'action politique ? Pour trois raisons. Premièrement, parce que les données et l'analyse ont peu de valeur en soi si elles ne servent pas à la mise en œuvre de politiques. Deuxièmement, parce que les rapports des pays sur les CPE produisent déjà de vastes recommandations d'analyse et d'orientation, qui visent à favoriser la croissance et la stabilité macroéconomique, le développement du secteur privé, la promotion des investissements étrangers et nationaux, ainsi que la réduction de la pauvreté. Troisièmement, parce que jusqu'à présent, la plupart des politiques des pays participant au PRC CPE sont i) passives, elles consistent à accepter tous les CPE en leur offrant de vastes exonérations fiscales ; ii) mal orientées, du fait qu'elles ciblent les pays sources ou les régions et secteurs bénéficiaires historiquement importants, et non les nouveaux domaines dynamiques ; ou (iii) hostiles à tous les CPE, considérés comme nuisibles au développement. Il est temps de modifier ces stratégies et de faire en sorte que chaque pays identifie ses priorités en élaborant une politique ciblée et susceptible d'optimiser la contribution des CPE au développement.

Tel qu'indiqué dans les bulletins précédents, les rapports nationaux élaborés à l'occasion du PRC CPE contiennent cinq types d'analyse :

1. analyse élémentaire des CPE, détaillant notamment l'ampleur, la composition par instrument, par pays sources, par secteurs et par régions bénéficiaires de CPE ;
2. analyse des causes et effets macroéconomiques : sur le secteur réel et la croissance ; sur la balance des paiements, les taux de change et la disponibilité de devises ; sur les développements du secteur monétaire et financier ; et sur les dépenses et les recettes des pouvoirs publics ;
3. analyse des perceptions des investisseurs relatives à un vaste éventail de conditions politiques, économiques, financières, sociales et environnementales et de leurs effets sur les intentions d'investissement ;
4. analyse de la responsabilité sociale des entreprises, notamment l'utilisation des investissements (capital humain, transfert de technologie, diversification) et les répercussions du comportement non-financier des entreprises sur la

main-d'œuvre, la santé, l'environnement, la réduction de la pauvreté et le développement ;

5. analyse de « viabilité » des aspects suivants : coûts, rentabilité, structures financières, risques, flux nets et transferts, les facteurs qui influencent ces derniers, les résultats en termes de comportement des investisseurs, et donc les perspectives de viabilité des flux de CPE.

En conséquence, comment les pouvoirs publics peuvent-ils élaborer un PAP à partir de cette analyse ? Les rapports renferment déjà des recommandations d'orientation spécifiquement fondées sur l'analyse, comme suit :

1. cibler les instruments APE spécifiques et la diversification des types de financement, les pays, secteurs et régions sources, ainsi que le retour des actifs ou la diversification des avoirs de résidents à l'étranger ;
2. modifier la politique macroéconomique de manière à stabiliser et encourager les CPE, afin de promouvoir la disponibilité de financements intérieurs en complément des CPE, et de mobiliser des types de CPE qui favorisent la stabilité du taux de change et du secteur financier, ainsi que le développement du secteur financier et réel ;
3. identifier des politiques réactives visant à améliorer les perceptions des investisseurs (en tenant compte des éventuels partis pris des investisseurs) sur l'ensemble des questions politiques, économiques, financières, sociales et environnementales ;
4. encourager le paiement d'impôts plus élevés, les dépenses en développement du capital humain (santé, formation, promotion du personnel national), le transfert technologique et la protection de l'environnement, impliquer la main-d'œuvre et la communauté dans les décisions d'affaires ;
5. réduire les coûts, accroître la rentabilité, diversifier les structures de financement de manière à réduire les risques, augmenter les flux et transferts nets et accroître la viabilité des CPE.

En conséquence, le PAP officialise en partie les recommandations existantes en matière d'orientation politique. Cependant, il doit également déduire les incidences de chaque résultat analytique sur l'orientation, tout en tenant compte des mesures en cours d'application du fait d'autres initiatives visant à favoriser le secteur privé, les investissements étrangers ou intérieurs ou la viabilité macroéconomique. Le « plan d'action » doit également identifier les priorités parmi les nombreuses recommandations d'orientation en résultant, en fixer les délais d'introduction et rendre les institutions responsables de la mise en œuvre des réformes d'orientation.

Il est préférable de confier la responsabilité de la mise en œuvre à la direction du GTN et des autres institutions selon le mandat de ces dernières : politique macroéconomique aux ministères de l'Économie et des banques centrales ; promotion des investissements et de la RSE auprès des organismes de promotion des investissements et des groupes du secteur privé ;

émissions de flux de portefeuille aux places financières (bourses). Lors de la finalisation du PAP, il est indispensable d'impliquer les hauts fonctionnaires et directeurs de tous les organismes membres du GTN, afin d'optimiser la participation et la mise en œuvre, les décisions étant efficacement coordonnées par le GTN et transmises aux autres organismes de coordination, tels que les comités de politique économique ou les groupes spéciaux de promotion du secteur privé.

Le PAP ne doit pas se limiter aux actions gouvernementales – telles que l'amélioration de la politique macroéconomique ou la promotion des investissements. Il doit également encourager le secteur privé à améliorer son comportement, sous la houlette des membres du GTN du secteur privé – par exemple en obtenant des conditions de financement plus favorables, en adoptant des stratégies de financement plus durables ou en améliorant la gouvernance des sociétés. Il convient donc de rendre les membres du GTN issus du secteur privé également responsables de la diffusion des recommandations.

Il est préférable que le PAP sur les capitaux privés étrangers s'inscrive dans l'identification globale des sources de financement au sein d'un plan de développement et d'une stratégie de réduction de la pauvreté à l'échelle nationale. Il convient de combiner ce plan avec l'analyse des financements du secteur public (par le biais de la dette extérieure et intérieure et des recettes budgétaires) et du développement du secteur financier intérieur, afin d'élaborer une stratégie nationale de financement du développement.

Les pays participant au PRC CPE ont identifié le changement d'orientation comme un aspect clé du renforcement des capacités dans la phase III. En conséquence, au cours de la phase III du PRC CPE, les pays et le programme seront jugés sur les critères suivants : leur succès à convenir d'un PAP coordonné, la qualité de ce PAP en termes d'intégration de tous les éléments susmentionnés, la diffusion du PAP au-delà du GTN vers d'autres organismes nationaux, régionaux et internationaux et l'exécution du plan par toutes les parties prenantes. Afin d'aider à préparer les PAP, les partenaires de mise en œuvre du PRC CPE mettront au point des outils destinés à former les membres du GTN sur la façon de planifier et de mettre en œuvre les PAP, à l'occasion d'ateliers d'ouverture et de missions de suivi. Ils aideront également les équipes nationales à finaliser les PAP et à en garantir l'approbation officielle par les dirigeants avant les ateliers de clôture. De même, ils veilleront à focaliser les ateliers de diffusion sur les engagements en faveur des réformes, sur le dialogue avec les parties prenantes du secteur privé et de la société civile, ainsi que sur la diffusion via les rapports nationaux et les produits d'information du PRC CPE.

En élaborant et en mettant en œuvre les PAP, le PRC CPE accélérera l'impact de ce plan sur l'orientation et il renforcera la viabilité des CPE, ainsi que leur contribution au développement national.

Après un bilan très positif en janvier 2006 et la décision des donateurs de continuer le programme dans une troisième phase, le PRC CPE a poursuivi ses activités, afin de finaliser la phase II. Le programme a notamment terminé une publication consacrée aux questions institutionnelles et a préparé le début de sa troisième phase, qui sera marqué par sa reprise au Ghana et au Kenya.

PROGRESSION DES PAYS

Les pays participant au programme ont progressé comme suit :

- **Bolivie** : a diffusé son premier rapport analytique et s'apprête à reprendre ses enquêtes trimestrielles.
- **Burkina Faso** : termine son premier rapport d'enquête, après une mission de suivi par la BCEAO et la BEAC en mars qui a contribué au contrôle de la qualité des données, ainsi qu'à la formation au logiciel. Un atelier de clôture est prévu prochainement pour présenter les résultats et les recommandations d'orientation.
- **Cameroun** : a tenu son atelier d'ouverture et a lancé sa première enquête en janvier. Une mission de suivi BEAC-DFI s'est déroulée fin avril, tandis que l'enquête devrait être terminée prochainement.
- **Gambie** : a lancé sa deuxième enquête et bénéficie déjà d'un bon taux de réponse. Une mission de suivi DFI-WAIFEM est prévue prochainement.
- **Ghana et Kenya** : négocient toujours avec les donateurs les conditions définitives de leur réadmission au sein du PRC CPE
- **Malawi** : a accueilli une mission réussie sur les séries chronologiques en février, qui a concilié les données des trois premières enquêtes. Le troisième rapport d'enquête est en cours de finalisation, tandis que la quatrième enquête sera lancée en septembre.
- **Nicaragua** : a tenu son atelier de sensibilisation et de formation en février avec le CEMLA et DFI et a récemment lancé sa première enquête.
- **Tanzanie** : a entamé sa troisième enquête en février 2006 et connaît actuellement une excellente progression, les résultats préliminaires devant être diffusés autour de juillet.
- **Ouganda** : a tenu une mission destinée à contribuer à la qualité des données, aux séries chronologiques et à la préparation du rapport analytique de sa 4^e enquête, ainsi qu'à former le personnel en vue de la cinquième enquête. Les résultats devaient être diffusés en mai.

AUTRES ACTIVITÉS

Entre autres activités, le PRC CPE a :

- présenté les résultats analytiques lors d'un séminaire de sensibilisation organisé par le DFID en mars, qui a réuni de nombreux participants. La présentation du séminaire est disponible sur le site Internet du PRC CPE. Le SECO tiendra un séminaire analogue au deuxième trimestre ;
- terminé une publication sur la création d'institutions viables, qui est disponible depuis fin mai, ainsi que la version préliminaire d'une seconde publication consacrée aux enseignements analytiques ;
- préparé un document de programme préliminaire pour la phase III, ainsi que les outils de gestion axés sur les résultats en dérivant, y compris les cadres logiques et budgets ;
- finalisé la traduction en français du manuel du logiciel, qui sera placée sur le site Internet www.fpc-cbp.org
- placé le *Manuel des groupes de travail nationaux* sur le site Internet, traduit en français (par la BEAC) et en espagnol (par le CEMLA) ;
- continué à préparer et à diffuser les listes de diffusion.

PROGRAMME DE TRAVAIL À VENIR

Dans les prochains mois, le PRC CPE prévoit de :

- conduire des missions de suivi en Gambie, au Nicaragua, en Tanzanie et à Trinité-et-Tobago, des ateliers de clôture au Burkina Faso, au Cameroun, en Ouganda et au Malawi, ainsi que des missions d'évaluation de la demande au Ghana et au Kenya ;
- finaliser les documents de programme de la phase III et le programme de travail ;
- présenter les résultats analytiques à l'occasion du séminaire de sensibilisation du SECO, à Berne ;
- continuer de perfectionner et de mettre à jour son site Internet, ainsi que ses supports logiciels et techniques ;
- produire ses listes de diffusion toutes les six semaines ;
- publier les deux publications restantes.

LE PRC CPE LANCE UNE SÉRIE DE PUBLICATIONS

Le PRC CPE produit une série de publications en réponse aux nombreuses demandes d'information sur les résultats du programme. Cette série vise à présenter les sujets d'une manière concise, accessible et pratique en vue de leur mise en œuvre par les pouvoirs publics

des pays en développement.

La première de cette série, *Suivi et analyse de l'investissement étranger : comment bâtir des institutions viables* a paru début mai en anglais, français et espagnol. Elle révèle tout d'abord que, en dépit des initiatives internationales visant à améliorer la qualité des données, la communauté internationale n'est pas parvenue à assimiler pleinement les complexités du suivi des CPE. La plupart des pays à faible revenu, et même la plupart des économies de l'OCDE, ne seront pas en mesure de satisfaire les codes de suivi sans un renforcement sensible de leurs institutions. Deuxièmement, le suivi n'a d'intérêt en soi que si les données collectées servent à l'analyse et à l'action politique par les pays à faible revenu et par la communauté internationale, en vue de stabiliser les capitaux privés et de réorienter la promotion des investissements, ainsi que les efforts de politique macroéconomique.

Afin de répondre à ces préoccupations, les donateurs ont soutenu le PRC CPE en vue de créer des institutions viables pour le suivi, l'analyse et l'amélioration des politiques liées aux capitaux privés internationaux. Les pays participants ont fait des progrès décisifs dans chacun de ces domaines. Cet ouvrage est centré sur les principaux enseignements tirés de la réalisation des améliorations institutionnelles.

Chaque aspect fondamental du renforcement institutionnel est abordé séparément dans un chapitre. Étayés par des exemples spécifiques de meilleures pratiques, les thèmes traités portent sur les structures institutionnelles et juridiques (chapitre 2) ; les ressources humaines, la gestion et l'environnement de travail (chapitre 3) ; les normes et codes de données internationaux (chapitre 4) ; la création ou le renforcement des systèmes de suivi (chapitre 5) ; l'analyse, la politique et la stratégie de financement du développement (chapitre 6) ; l'engagement politique, la transparence et la capacité d'autoévaluation (chapitre 7) ; et l'établissement de partenariats avec le secteur privé (chapitre 8).

Deux autres publications suivront prochainement : l'une sur la méthodologie technique et l'autre sur la synthèse des résultats analytiques et les enseignements en termes d'orientation. N'hésitez pas à nous envoyer vos observations sur les publications, ainsi que toute suggestion d'activité future.

CRÉATION DE SÉRIES CHRONOLOGIQUES FIABLES – ENSEIGNEMENTS DU MALAWI

Les pays ont nettement amélioré la qualité des données issues des enquêtes individuelles, grâce aux techniques décrites dans des bulletins antérieurs et dans le *Manuel des groupes de travail nationaux*. Ce n'est toutefois qu'un premier pas. L'étape suivante consiste à rendre les données acceptables par les dirigeants, les institutions internationales et autres utilisateurs, sur une série chronologique couvrant plusieurs enquêtes. Les pays doivent être en mesure de corriger les différences dues aux modifications de la méthodologie d'enquête (échantillon, taux de réponse, etc.). La Tanzanie, le Malawi et l'Ouganda ont déjà entamé cette démarche. Cet article fait suite à l'examen technique des séries chronologiques paru dans le Bulletin 24, en mettant en commun les expériences pratiques obtenues lors de la mission sur les Séries chronologiques qui s'est tenue récemment au Malawi.

Les supports compris dans le Manuel des GTN décrivent comment rendre les données compatibles à l'intérieur de chaque cycle. Bien que ce système jette une bonne base pour l'ajout de cycles ultérieurs, il ne garantit pas une série chronologique fiable, pour deux raisons principales. Premièrement, les formulaires d'enquête ne sont pas toujours remplis complètement, si bien que des formulaires issus d'enquêtes différentes peuvent contenir différents types d'information. Deuxièmement, les entreprises ne remplissent pas toujours un formulaire pour chaque enquête. On peut remédier à ce problème dans chaque cycle d'enquête grâce aux procédures d'ajustement, mais si de meilleures données sont collectées lors de cycles ultérieurs, la série chronologique s'en trouvera améliorée. Un correcteur de données peut donc en améliorer davantage la qualité en entreprenant une révision de fond après 2-3 enquêtes. À ce stade, il convient que les pays recourent aussi bien à la réédition manuelle des données pour chaque enquête, afin d'estimer les données manquantes pour une entreprise ou un poste budgétaire ; qu'au contrôle logiciel pour vérifier la cohérence des données sur tous les cycles. Pour les très gros ensembles de données, lorsque les pays disposent de bonnes données d'enquêtes individuelles, il est préférable de recourir aux contrôles logiciels.

Sur le plan pratique, cet article examine comment la réédition manuelle des données a été conduite au Malawi, en créant une série chronologique sur trois cycles couvrant six années. Il met l'accent sur quelques principes clés et sur les enseignements tirés. Une note méthodologique complète est disponible dans le Manuel des GTN, ainsi qu'à la rubrique privée du site PRC CPE.

Classifier les formulaires d'enquête en catégories gérables

C'est la première chose à faire. Les travaux nécessaires pour une entreprise dépendront du nombre de formulaires renvoyés et pour quels cycles. Ainsi, au Malawi, qui créait une série chronologique couvrant trois cycles, les formulaires ont été divisés en sept groupes, comme illustré au tableau 1. La correction et la création d'une série chronologique pour chaque groupe requièrent des techniques légèrement différentes.

Tableau 1 : questionnaires structurés en groupes

Groupe	Questionnaires renvoyés en cours de cycle :	Compte	Corrigés	Validés	Traités
1	C3				
2	C3 & C2				
3	C3 & C1				
4	C1				
5	C2				
6	C1 & C2				
7	C3 & C2 & C1				
Totaux					

Correction des séries chronologiques pour chaque groupe

On a suivi des directives visant à garantir la cohérence des hypothèses. Cependant, les comptes financiers et les connaissances spécifiquement nationales sur une entreprise ou un secteur fournissent de précieuses informations qui surpassent les directives données ci-après. En outre, il est conseillé de rassembler les modifications ou ajouts dans une brève note détaillant les hypothèses, car cela facilite grandement le travail du correcteur principal.

Pour le groupe 1, un renvoi a été reçu pour le cycle 3 (C3) uniquement. La première vérification a consisté à déterminer quand l'entreprise avait reçu ses premiers CPE. Si elle les avait reçus avant C2, seuls des contrôles internes étaient nécessaires. Si elle les avait reçus pendant ou avant C2 ou C1, il convenait de créer un formulaire pour chaque cycle non répondu, garantissant ainsi la cohérence des secteurs, régions et soldes de clôture/ouverture.

Séries chronologiques pour les différents types de CPE

- **Investissement direct étranger (IDE), investissement de portefeuille (IP) et recettes attribuables aux investisseurs étrangers :** il est plus facile de commencer avec les bénéficiaires non distribués (BND), puis d'utiliser ces informations pour calculer IDE/IP. Cela part de l'hypothèse suivante : les bénéficiaires non distribués de l'entreprise s'accroissent en accord avec le secteur, ce qui permet des taux de croissance sectorielle (t) afin de recalculer les BND à l'aide de la formule suivante :

$$BND_{99} = \frac{BND_{00}}{\left(1 + \left(\frac{t}{100}\right)\right)}$$

L'hypothèse de départ fixait les dividendes à zéro, sauf indication tangible d'un paiement régulier. Les dividendes ont servi à estimer les changements dans la valeur comptable (VC) des investissements. Lors du calcul du ratio de valeur de marché (VM)/VC, les ratios rapportés par le secteur ont servi de base, complétés par les connaissances locales de l'entreprise.

- **Dettes à long terme :** l'hypothèse de base la considérait constante, sauf preuve du contraire. Pour les données sur les versements d'intérêts de dette, on a

utilisé des moyennes de 10 % sur les créanciers d'entreprises non affiliées du secteur privé et 5 % sur les IFI. Sauf indication du contraire, la dette issue des entreprises affiliées était censée être libre d'intérêt.

- **Dettes à court terme :** on est parti du principe que la dette s'était accumulée dans l'année précédant l'année d'enquête en cours, sauf s'il s'agissait d'un crédit commercial. Les soldes de crédit commercial étaient censés être stables, les entrées et les sorties étant considérées égales sauf indication tangible de chutes brusques au niveau de la production, de la quantité ou des prix.

Les groupes 2 à 7 ont subi un traitement analogue. Si les données ne concordaient pas entre les différentes enquêtes, la personne responsable était identifiée. S'il s'agissait de la même personne pour les différentes enquêtes, on considérait les données les plus récentes comme correctes, sur le principe de la courbe d'apprentissage ascendante.

Enseignements tirés

1. Il est crucial de disposer d'un groupe viable de correcteurs travaillant ensemble, car de nombreuses consultations sont nécessaires, surtout en l'absence de comptes financiers.
2. Chaque pays variera légèrement dans les directives qu'il souhaite utiliser. Ces dernières sont à convenir avant le début des travaux, puis à communiquer aux correcteurs et contrôleurs à l'occasion d'une journée de formation.
3. Les comptes financiers étant d'une aide précieuse, il convient d'encourager les entreprises à les remettre avec les formulaires d'enquête.
4. Les changements de pourcentages de participation peuvent aider à détecter les changements de flux.
5. En raison de l'ampleur du contrôle manuel, il est utile de finir un groupe avant de passer au suivant. Il est essentiel de consigner les étapes du processus de correction à l'aide du tableau 1 ci-dessus.
6. Étant donné que certaines données « manquantes » dans les cycles antérieurs provenaient de l'ajustement, il convient d'en tenir compte lors de la saisie des « nouveaux » formulaires d'enquêtes pour ces cycles.
7. En raison de l'ampleur des travaux nécessaires, il est essentiel d'effectuer la correction et la validation des formulaires à chaque cycle, puis de commencer les séries chronologiques au cours du deuxième cycle.

QUESTIONS TECHNIQUES SUR L'ALLÈGEMENT DE LA DETTE

QUELLES SONT LES RÉPERCUSSIONS DE L'IADM SUR LA CODIFICATION DES CATÉGORIES DE DETTE DANS UNE AVD ?

La dette multilatérale éligible à l'allègement de la dette PPTE est l'encours de la dette qui a servi de base à l'AVD du point de décision d'un pays. Ainsi, par exemple, si un pays a atteint son point de décision PPTE en 2000, sur la base de l'encours de sa dette fin 1999, alors sa dette multilatérale éligible pour l'allègement PPTE est l'encours de sa dette à la fin 1999. Cela signifie qu'aucun décaissement effectué après la fin 1999 n'est éligible, qu'il s'agisse de prêts souscrits avant ou après la fin 1999. En principe, ce pays devrait déjà avoir séparé le service de la dette éligible et non éligible à PPTE dans sa base de données nationale de la dette, en classant tous les prêts souscrits après 1999 comme non éligibles. Pour les prêts en cours de décaissement à la fin de 1999, cela exige de les scinder en deux, une partie représentant l'encours décaissé à la fin de 1999 (c'est-à-dire la dette éligible à l'initiative PPTE) et la deuxième partie représentant les décaissements après fin 1999 (non éligible à l'initiative PPTE).

En conséquence, pour chaque créancier multilatéral il y aura deux codes de catégorie de dette :

- Dette éligible à l'initiative PPTE : l'encours de dette décaissé pour tous les prêts correspondant à la date du point de décision PPTE d'un pays.

- Dette non éligible à l'initiative PPTE : tous les prêts souscrits après la date d'application du point de décision, ainsi que tous les décaissements réalisés après la date du point de décision sur des prêts souscrits avant cette date.

Par exemple, pour les prêts du FMI d'un pays dont la date du point de décision serait fin 1999, il y aura deux codes :

- FMIPPTTE – dette éligible à l'initiative PPTE : l'encours de dette décaissé sur tous les prêts à la fin de 1999.
- FMIPOST – dette non éligible à l'initiative PPTE : tous les prêts souscrits après la fin de 1999 et tous les décaissements post-1999 de prêts signés avant la fin de 1999.

Une classification similaire des prêts de l'IDA, du FAD et du FMI est nécessaire afin de mettre en œuvre l'IADM pour les pays post-PPTE. L'IADM annulera l'encours de la dette fixé à la fin 2004 pour le FAD et le FMI, et à la fin 2003 pour l'IDA. Afin de mettre en œuvre l'IADM pour la dette envers le FAD et le FMI, il est nécessaire de séparer l'encours de la dette décaissé à la fin de 2004 des décaissements réalisés après 2004 sur des prêts signés avant ou après la fin

de 2004. Il en va de même pour l'IDA, mais sur l'encours des prêts à la fin 2003.

En conséquence, afin de mettre en œuvre l'allègement PPTE et IADM pour le FMI, les PPTE ont besoin de trois codes de catégorie de dette :

- FMIPPTTE – dette éligible à l'initiative PPTE : l'encours de la dette décaissé à la date du point de décision (par ex. fin 1999 comme ci-dessus). Cette catégorie de dette est également éligible à l'allègement IADM, car elle représente l'encours de la dette avant la fin 2004.
- FMIIADM – dette éligible à l'allègement IADM (mais pas à l'allègement PPTE) : tout l'encours résultant des décaissements réalisés entre la date d'application du point de décision (par ex. fin 1999) et la fin 2004.
- FMIPOST – dette non éligible, ni à l'allègement IADM ni à l'allègement PPTE : tout l'encours résultant des décaissements réalisés après la fin 2004, quelle que soit la date à laquelle les prêts ont été signés.

Ces trois catégories seront également nécessaires pour les prêts du FAD (et pour ceux de l'IDA, mais avec une date butoir fixée fin 2003).

NOUVELLE VERSION DE DEBT-PRO

International Debt Management (IDM) a récemment lancé la version Debt-Pro © 2006, disponible en anglais, français, portugais et espagnol. Parmi ses nouvelles fonctionnalités figurent notamment :

- **Deux nouveaux rapports :** (1) *Key* (clé), qui montre les indicateurs de viabilité de la dette clés en un format court et simple et (2) *Risk* (risque), qui révèle les impacts des variations de taux de change et d'intérêt sur les flux et stocks de dette. En outre, les rapports DSAREPS1 et DSAREPS2 ont été fusionnés en un seul (DSAREPS-BOP).
- **Nouveau système de codification pour les devises et taux d'intérêt.** En vue de son intégration au rapport *Risk*, le suffixe -KEY a été introduit pour les devises et pour les taux d'intérêt variables. Actuellement, un maximum de cinq devises clés peuvent être désignées KEY.
- **Nouvelles hypothèses de dette intérieure,** qui permettent la reconduction de tous les instruments, sauf les prêts du Trésor, ainsi que l'emploi du prix de vente lorsque les instruments sont vendus à taux réduit ou accru par rapport à leur valeur nominale.

La nouvelle version comprend également des changements suggérés par les PPTE et le PRC,

notamment :

- **Intégrer les hypothèses de dons** dans le menu principal *Hypothèses*.
- **Étendre la commande Compress (comprimer)** de manière à englober les hypothèses sur les dons.
- **Étendre les opérations de rachat** de manière à tenir compte du nouvel allègement de dette offert par les créanciers multilatéraux.
- Permettre l'exécution du **rapport Details (détails)** pour un créancier individuel ou une catégorie de dette particulière.

Le PRC ayant renouvelé les licences annuelles des PPTE pour l'utilisation de Debt-Pro©, il est conseillé aux pays de vérifier qu'ils possèdent la dernière version du logiciel. Les utilisateurs sont invités à en télécharger la dernière version sur www.debt-pro.org. Pour ce faire, il suffit de se connecter sur le site Internet susmentionné (celui d'IDM, créateur du logiciel), puis de cliquer sur « 7. File Downloads ». La version linguistique du logiciel est à choisir dans la première colonne du tableau. Les utilisateurs sont également encouragés à envoyer leurs observations ou suggestions directement à IDM (info@debt-pro.org) pour d'éventuelles améliorations de Debt-Pro.

L'Atelier régional de formation à Debt-Pro pour les pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) s'est tenu du 20 au 25 février 2006 à Luanda, en Angola.

Les participants venaient d'Angola, du Mozambique et de São Tomé-et-Príncipe. La Guinée-Bissau n'a pas pu y participer, car l'atelier coïncidait avec une mission du FMI. Cet atelier visait à améliorer les capacités des PALOP à utiliser Debt-Pro, de sorte que :

- les gouvernements puissent continuer à produire des études analytiques ;
- les gouvernements puissent produire leurs propres stratégies de désendettement ;
- les PALOP puissent établir leurs propres capacités indépendantes de formation à Debt-Pro.

L'atelier a utilisé Debt-Pro 2006, en vue d'exposer les participants aux plus récents développements et d'exécuter des exercices pratiques dans l'évaluation de l'impact macroéconomique de l'annulation de dette et des nouveaux financements. Les participants ont trouvé les nouvelles fonctionnalités très utiles et ils ont également remis quelques suggestions à IDM, en vue des futures révisions du logiciel.